



## Adoptons les bons réflexes aux espaces-tri

**UN PASSAGE EN TOUTE DISCRÉTION**

Si je viens en voiture, j'éteins mon moteur et baisse le son de la musique/radio pour préserver le calme du quartier.

**UN GESTE AU BON MOMENT**

Pour respecter le voisinage, je privilégie un dépôt entre 7h00 et 21h00.

**UN TRI BIEN PENSÉ**

Je suis les consignes de tri pour donner une seconde vie à mes déchets et j'essaie de ne pas les déposer de façon imbriquée.

**UN DÉPÔT BIEN PLACÉ**

Je dépose mes déchets dans les conteneurs prévus à cet effet. Rien ne doit rester au sol !

**OUI, MAIS QUE FAIRE DE MES ENCOMBRANTS ? OÙ PUIS-JE LES DÉPOSER ?**

Vous avez accès aux cinq déchetteries du territoire : Allinges, Bons-en-Chablais, Sciez, Douvaine et Thonon-les-Bains (gérée par le SERTE). Leurs horaires d'ouverture et leurs adresses sont disponibles sur le site [www.thononagglo.fr](http://www.thononagglo.fr) – Rubrique "Déchetteries".

### Tout dépôt au sol est interdit et passible de sanctions

Que dit la loi ? Selon l'article R. 541-77 du Code de l'environnement, le fait d'abandonner, de déposer ou de gérer des déchets en dehors des emplacements prévus à cet effet est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 € (et jusqu'à 3 000 € en cas de récidive).



**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**Composteur gratuit :**

Thonon Agglomération en met à disposition pour villas individuels et habitats collectifs.

Rendez-vous sur [mesdemarches.thononagglo.fr](http://mesdemarches.thononagglo.fr) Rubrique «Déchets – Environnement» pour faire la demande.

### Réduisez le poids de votre poubelle !

Les biodéchets représentent 30 % de nos ordures ménagères. Plutôt que de les incinérer, compostez-les !

#### PLUS D'INFORMATIONS

Service de Prévention et de Gestion des Déchets  
Tél : 04 50 31 25 00

[www.thononagglo.fr](http://www.thononagglo.fr)



THONON  
agglomération

**MES DÉCHETS j'y veille !**

**RÉUNION D'INFORMATION**

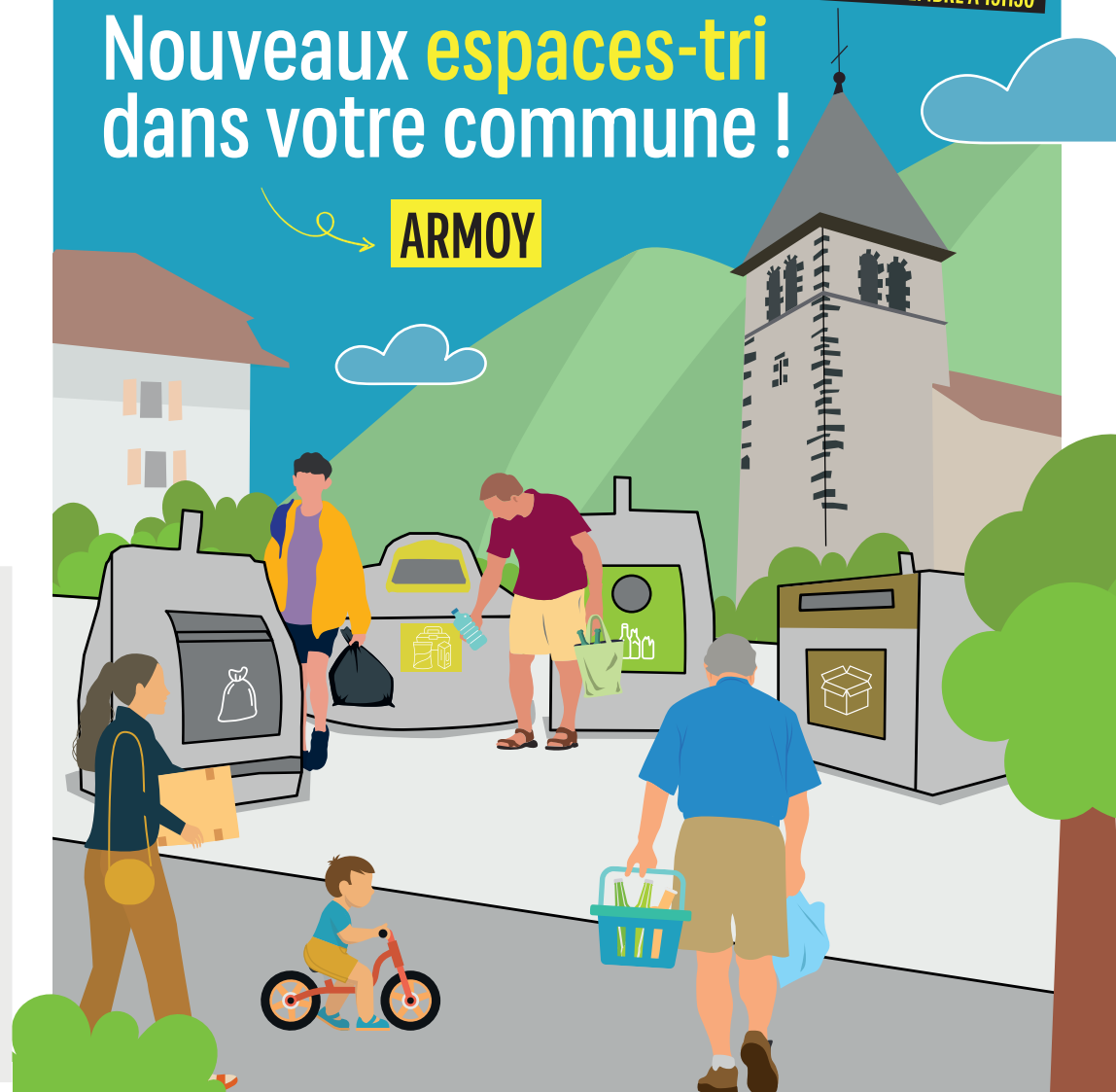
À LA SALLE POLYVALENTE

**MERCREDI 5 NOVEMBRE À 19H30**

**À PARTIR DU 17 NOVEMBRE 2025**

## Nouveaux espaces-tri dans votre commune !

**ARMOY**



[www.thononagglo.fr](http://www.thononagglo.fr)



À PARTIR DU 17 NOVEMBRE 2025

# Déposez vos ordures ménagères aux espaces-tri !

À compter de cette date, tous les nouveaux espaces de tri de la commune seront pleinement opérationnels pour accueillir à la fois le tri sélectif et les ordures ménagères. La dernière collecte en porte-à-porte aura lieu le mercredi 19 novembre, après quoi ce service sera supprimé.

## Vous n'avez plus besoin de votre bac à ordures ménagères ?

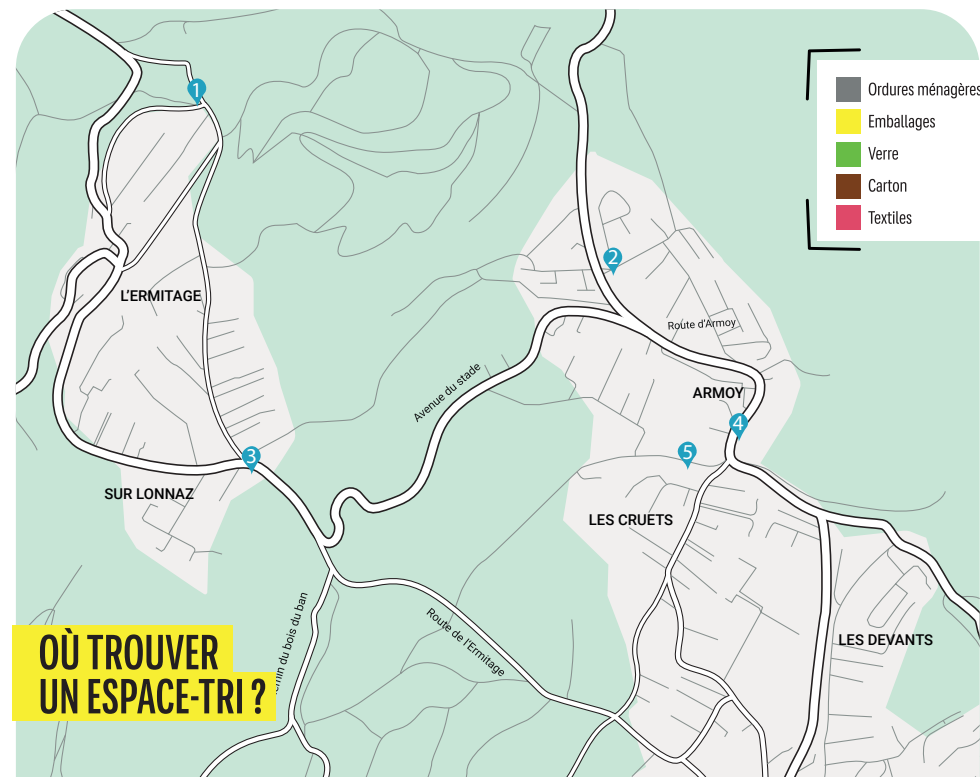
Si vous possédez un bac individuel et que vous n'en aurez plus l'utilité, Thonon Agglomération vous propose un service gratuit de collecte et de recyclage.

## Comment faire ?

Si un ambassadeur du tri ne vous a pas rendu visite avant le 8 novembre et que vous souhaitez bénéficier de ce service, rendez-vous en mairie à partir de cette date pour récupérer un adhésif spécifique à coller sur votre bac.

Le 19 novembre, sortez votre bac avec l'adhésif bien visible. Nos services l'enlèveront le jour même ou le lendemain.

**VOS ANCIENS BACS SERONT RECYCLÉS DANS DES FILIÈRES ADAPTÉES**



## OÙ TROUVER UN ESPACE-TRI ?

1 Chemin de la Pépinière, Bois de Ville



3 Route de l'Ermitage, plateau de la Lonnaz



5 Route du Bois de la Cour, services techniques



2 Chemin de la Procession, les Prés Carrés



4 Route d'Armoy, chef lieu l'Arborea (pas encore construit projet immo)

